



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 72219

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la crise du logement, et notamment du logement social. Depuis plusieurs années, des élus locaux, le monde associatif, des gestionnaires de l'habitat social interpellent les pouvoirs publics pour faire de l'accès au logement pour tous un droit et une priorité. Ils dénoncent également l'attitude de certaines municipalités qui refusent de construire un habitat HLM, préférant payer les pénalités prévues par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains). Les derniers choix gouvernementaux n'ont pas amélioré la situation, bien au contraire. La réduction des budgets publics, la « marchandisation » du logement, les démolitions coûteuses de logements sociaux sans garantie de reconstruction, l'incitation à la vente d'une partie du parc social ont contribué à raréfier l'offre. Dans le même temps, les demandes de logement ne cessent d'augmenter. Celles-ci ne constituent de surcroît qu'un aspect du problème, puisque s'accroissent également les phénomènes d'hébergement et de cohabitation comme palliatifs à la crise du logement. Se trouvent exclus de l'accès au logement, non seulement les personnes en grande difficulté mais aussi de plus en plus des personnes disposant d'un revenu, des familles monoparentales ou des jeunes ne disposant pas de garanties financières suffisantes. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des mesures, et notamment dégager les moyens financiers à la hauteur des enjeux et des attentes des populations.

Texte de la réponse

Conscient des conséquences de la crise économique internationale qui frappe les ménages, en particulier les plus modestes, le Gouvernement a fait du logement l'une de ses priorités. L'État met ainsi en oeuvre chaque année des moyens importants en faveur du logement et mobilise l'ensemble des acteurs du secteur afin de mener une politique cohérente et efficace au service du logement des Français. Depuis plusieurs années l'État consacre d'importants moyens au logement qui a été l'un des principaux bénéficiaires tant du plan de cohésion sociale que du plan de relance de l'économie. La décroissance des crédits budgétaires doit être rapprochée des moyens extrabudgétaires mobilisés en faveur du logement. Globalement, l'effort de l'État en faveur du logement s'est accru au cours des dernières années : il est passé en 2009 de 28 535 MEUR à 30 609 MEUR, en 2010 à 31 636 MEUR puis en 2011 à 32 230 MEUR. En 2011, l'effort sera, non seulement, maintenu au plan budgétaire mais accru au plan fiscal. Ainsi, en comptant les financements pour l'outre-mer et la rénovation urbaine, environ 9 MdEUR sont affectés au développement et à la rénovation des parcs publics et privés et au financement des aides personnelles au logement. La loi de finances pour 2011 prévoit en particulier 500 MEUR destinés à financer 120 000 logements sociaux dont 22 500 de type prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 55 500 de type prêt locatif à usage social (PLUS). Il convient par ailleurs de préciser qu'à ces crédits budgétaires s'ajoutent différentes dépenses fiscales, comme la TVA à taux réduit et l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties ; ces mesures représentent aujourd'hui plus de 86 % de la totalité des aides de l'État. Les dépenses fiscales constituent ainsi un levier croissant de la politique de l'État avec un total de 14,7 MdEUR d'aides fiscales pour le logement en 2011, dont l'essentiel est consenti par l'État en faveur des accédants à la propriété, des organismes de logement social et des propriétaires et locataires pour des travaux d'amélioration. La loi de

mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a, par ailleurs, permis une réorientation des ressources de la participation des entreprises à l'effort de construction (PEEC) sur les politiques prioritaires, dans le domaine du logement. Le décret du 22 juin 2009 définit, dans ce cadre, les enveloppes financières consacrées aux principaux emplois de la PEEC pour la période 2009-2011, notamment la participation au financement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), à hauteur de 1,3 MdEUR annuels. Des contreparties, sous la forme d'une mise à disposition du contingent préfectoral en zone ANRU et de droits de réservation sur des logements aidés par l'ANAH, sont prévues. Une concertation avec les partenaires sociaux d'Action logement sera prochainement engagée pour fixer les enveloppes financières pour la période 2012-2014. Le Gouvernement veillera dans ce cadre à assurer la pérennité de l'intervention d'Action logement. Ainsi, la politique de mobilisation pour le logement menée par le Gouvernement porte ses fruits. Elle a permis de tenir les objectifs ambitieux d'un programme sans précédent de construction de logements sociaux dans notre pays. Le plan de cohésion sociale et le plan de relance de l'économie, grâce auxquels le logement social a bénéficié d'un niveau de moyens jamais atteint auparavant, ont permis un niveau de production record. Les mesures prises par le Gouvernement ont conduit à un rattrapage massif sur la période 2005-2009 (près de 485 000 logements ont été financés) pour atteindre, en 2009, un niveau record de production de 120 000 logements sociaux. La production pour l'année 2010 atteint un nouveau record avec plus de 131 000 logements locatifs sociaux financés, soit un niveau de production plus élevé qu'en 2008 et 2009, alors même que la production dans les zones tendues est plus importante. Ainsi, l'État restera en 2011 un acteur majeur du financement du logement social qui demeure une priorité de la politique du logement menée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72219

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1893

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2877